



ATELIER DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE FORMATION EN LEGALITE ET TRAÇABILITE DU BOIS



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

Ouessou, du 04 au 05 Avril 2023

LA GRILLE DE LEGALITE

PPT n°5

Donatien NZALA
Assistant Technique

Qu'est-ce que le bois légal?

Est déclaré **bois légal**, tout bois ayant suivi les processus d'acquisition, de production et de commercialisation conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Congo en matière de gestion et valorisation des forêts (APV Congo).

Qu'est-ce qu'une grille de légalité?

Il s'agit du cadre pour l'évaluation et le suivi de la légalité forestière.

Il constitue le **document de base de vérification de la légalité.**

La grille de légalité se compose de

- ✓ **Principes,**
- ✓ **Critères,**
- ✓ **et Indicateurs**

pour évaluer et suivre la légalité forestière.

LA GRILLE DE LÉGALITÉ DES BOIS PROVENANT DES FORÊTS NATURELLES



LA GRILLE DE LÉGALITÉ DES BOIS PROVENANT DES PLANTATIONS FORESTIÈRES



Origine : Loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier

N.B. Il est prévu une mise à jour des grilles pour prendre en compte les nouvelles dispositions légales et réglementaires

ASPECTS PRIS EN COMPTE PAR LA GRILLE DE LEGALITE

- L'exploitation forestière,
- La transformation de bois,
- Le commerce des bois,
- Les conditions exigibles pour l'existence d'une entreprise forestière ;
- Le respect des dispositions en matière fiscale ;
- La protection et la conservation de l'environnement ;
- Les conditions des travailleurs ;
- L'implication des populations locales et autochtones, ainsi que le respect de leurs droits ;
- Les dispositions relatives au transport de bois.

▣ Développement de la grille : un processus participatif

Les grilles de légalité ont été élaborées dans le cadre d'un processus participatif qui a impliqué les représentants des parties prenantes à la gestion durable des forêts, à savoir le secteur public, le secteur privé et la société civile au Congo. Par ailleurs, ces grilles ont également fait l'objet d'un test de terrain en février 2009 pour vérifier la pertinence des indicateurs et des vérificateurs et qui a permis leur amélioration.

▣ FIN

Merci pour votre attention!